



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

AT2C

12, RUE DE LA ROCHE

55140 Chalaines

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/04/2025	F01250400117	410166	F01250400117	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Courtemont-Varennnes					
PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	5.75	M3	186.00	1,069.50	20 %
403	SP CEMEXA	5.75	M3	15.00	86.25	20 %
TI	Transport incomplet	0.25		23.00	5.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	5.75	UN	1.50	8.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	5.75	UN	2.50	14.38	20 %
552	REP	5.75	UN	1.68	9.66	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/06/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 1,194.17 €

Total TVA : 238.84 €

Total TTC : 1,433.01 €

RESTE A PAYER : 1,433.01 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250400117	F01250400117	30/04/2025	410166	AT2C

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 016954 Courtemont-Varennnes						
28/04/2025	004412329	410166	PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	5.75	M3
28/04/2025	004412329	410166	552	REP	5.75	UN
28/04/2025	004412329	410166	403	SP CEMEXA	5.75	M3